Règle suprême de moralité et contingence occasionnant mérite ou démérite ne peuvent se définir que par référence à la nature divine qui est surnaturelle.

La *Contra Gentes* le dit encore très clairement :

« ...En tout sujet créé doué de volonté, dont il est nécessaire que le bien propre soit subordonné *à l'ordre d'un autre bien*, il peut arriver que la volonté pèche, au titre de sa propre nature. Bien qu'en tout sujet doué de volonté il y ait une inclination volontaire naturelle à vouloir et à aimer sa propre perfection..., cependant cette inclination ne joue pas naturellement au point d'entraîner de manière inéluctable la subordination de cette perfection (naturelle) à l'autre fin, car cette autre fin, fin supérieure, n'est pas propre à la nature *du sujet créé*, mais elle est *d'une nature supérieure* (la nature divine) Il est donc laissé au libre arbitre (de la créature spirituelle), d'ordonner (ou non) sa propre perfection à cette fin supérieure... L'ange a donc pu pécher en n'ordonnant pas son bien et sa perfection propres à leur *fin dernière*, mais il a adhéré à son bien propre *comme à sa fin*. Et parce qu'il est nécessaire que la fin règle l'activité, il est nécessaire de disposer logiquement toute chose en fonction du bien dans lequel on a posé sa fin dernière, au point de ne soumettre sa volonté à aucune autre volonté supérieure. Mais ceci est dû à Dieu seul. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le désir du démon de s'égaler à Dieu. Il n'était pas question que son bien fût ontologiquement égal au bien divin. Cela ne pouvait même pas lui venir à l'esprit... Mais vouloir diriger les autres et n'être dirigé par personne... c'est le péché d'orgueil... Il est convenable d'affirmer que le premier péché du démon fut un péché d'orgueil » (*Contra Gentes*, *lib*. 3, *Cap*. 109).

Dans la *Somme théologique*, une objection est ainsi formulée : « Comme les anges sont de purs esprits, ils n'ont pas d'être en puissance (ils sont parfaits dans leur ordre), ils ne peuvent donc pas pécher. » Saint Thomas répond : « Ils ne sont pas en puissance sur le plan naturel, mais il y a cependant puissance sur le plan intellectuel, de sorte qu'ils peuvent choisir ceci ou cela, et de ce point de vue ils peuvent commettre le mal. » (*I^a^ pars*, *qu*. 63, *art*. 1). Et ce texte est commenté par celui-ci, nous précisant qu'en matière de péché le jeu de l'intellectualité de l'ange dépasse le champ connaturel de ses propres capacités : « *La cause première transcende le degré de perfection de l'ange et du démon*. Aussi n'est-il pas nécessaire qu'en connaissant sa propre essence, l'ange connaisse dans son universalité l'ordre du gouvernement divin » *(De Malo, qu. 16, art. 2, ad 10m.)*

« La cause première transcende le degré de perfection de l'ange et du démon. » C'est le surnaturel de la Cause Première, comme telle, qui est en jeu.

Faisons le point. — L'ange peut pécher au titre de sa nature, et le seul objet en fonction duquel il le puisse, est, pour lui, surnaturel. Mais cet objet n'est pas la vision béatifique puisque l'ange peut n'y être pas appelé de manière effective, et que le bonheur n'est pas un critère de moralité. — Quel sera le terme surnaturel visé dans le péché de l'ange ? Mais, Dieu Lui-même, tout simplement.

Reprenons les choses de plus haut.